

Ecole Communale Fondamentale du Sud

46-48, Arthur Pouplier

7190 Ecaussinnes

Projet d'établissement

Apprendre en s'amusant

Création d'une

LUDOTHEQUE



d'école

Année scolaire 2016-2017 et suivantes

Notre établissement :



Notre école

Implantée au cœur du village, dans un cadre rural agréable, à 5 minutes de la gare. Nous disposons de vastes locaux lumineux, bien aménagés. Les aires de jeux sécurisées sont adaptées aux besoins de chacun. Les sections maternelles et primaires ont chacune leur cadre de vie et cohabitent harmonieusement.

Notre population scolaire émanant d'horizons sociaux multiples est riche en diversités. Notre objectif majeur est de veiller à l'intégration de chacun dans un esprit de respect mutuel et de tolérance.

L'école comporte actuellement cinq classes maternelles et neuf classes au niveau primaire. L'encadrement est assuré par des instituteurs et institutrices, professeurs de cours philosophiques, de seconde langue, d'éducation physique et d'une auxiliaire de la petite enfance pour les plus petits.

Un accueil extrascolaire est organisé au sein de l'établissement pour tous les enfants. Une école des devoirs assume quotidiennement le suivi des enseignements sous la surveillance de personnes qualifiées.



Poursuivons avec un petit acrostiche !

Etre à l'écoute

Concertations pédagogiques régulières

Organisation d'activités extérieures

Lieux d'apprentissages diversifiés

Education dans le respect des différences

Donner des valeurs éducatives et humaines

Une grande famille pédagogique

Solidaire

Une équipe motivée

Découvrez notre école et rejoignez-nous !



- ° L'épanouissement personnel
- ° Le respect
- ° La tolérance
- ° L'écoute
- ° La confiance
- ° Le travail
- ° L'effort
- ° L'envie de se dépasser
- ° La coopération



Education et Pédagogie

La raison d'être du Projet d'Etablissement :

Il est élaboré en fonction du décret mission du 24/07/1997 qui définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental.

« Le Projet d'Etablissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis. »

Il s'articule autour de 4 axes.

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.	Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.	Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.	Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
---	---	--	--

Que cible-t-on pour chacun des 4 axes ?

Le respect des droits de l'enfant	La maîtrise des compétences.	La citoyenneté responsable.	L'égalité des chances.
-----------------------------------	------------------------------	-----------------------------	------------------------

Comment les mettons-nous en application dans nos classes ?

<ul style="list-style-type: none"> -En favorisant l'autonomie de chaque enfant ; -En tenant compte des rythmes de chaque enfant ; -En harmonisant les transitions (passage maternelle / primaire et primaire / secondaire ; -En favorisant l'autoévaluation ; -En utilisant l'erreur comme outil de régulation, de progression ; 	<ul style="list-style-type: none"> -En donnant du sens aux apprentissages (situations de vie, défis, problèmes,...); -En mobilisant les compétences transversales et disciplinaires dans une même démarche ; -En proposant une démarche active, participative et réflexive ; -En prenant en compte la continuité des apprentissages, l'organisation de l'école en cycles fonctionnels ; 	<ul style="list-style-type: none"> -En favorisant la socialisation de chacun des enfants ; -En proposant des travaux de groupes (affinités, besoins,...) ; - En permettant à chaque enfant d'exprimer son avis, son opinion avec respect ; -En privilégiant le développement des pratiques démocratiques au sein de la classe, de l'école ; 	<ul style="list-style-type: none"> -En proposant une différenciation des apprentissages ; -En pratiquant l'évaluation formative ; -En tenant compte des besoins, des préoccupations de chaque enfant ; -En s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants ;
---	---	---	--

Quelles sont les questions que nous posons à nos élèves, que vous posez à vos enfants en fin de journée ?

T'es-tu bien amusé aujourd'hui à l'école ?	Qu'as-tu appris ? - De plus - Autrement...	As-tu été respectueux avec tout le monde ?	As-tu progressé ?
--	--	--	-------------------

Il respecte également le Décret « Ecole de la réussite » de 14/03/95 ; mise en place d'une organisation en 3 étapes et divisées en cycles.

Etape 1	<ul style="list-style-type: none"> – 1er cycle – 2ème cycle 	<ul style="list-style-type: none"> – De l'entrée en maternelle à l'âge de 5 ans. – De l'âge de 5 ans à la fin de la 2ème primaire.
Etape 2	<ul style="list-style-type: none"> – 3ème cycle – 4ème cycle 	<ul style="list-style-type: none"> – 3ème et 4ème années primaires – 5ème et 6ème années primaires
Etape 3	<ul style="list-style-type: none"> – 5ème cycle 	<ul style="list-style-type: none"> – 1ère et 2ème années secondaires

Notre enseignement est conforme aux prescrits légaux et se base sur les « Socles de Compétences » qui est le référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à acquérir.

Pour se faire, nous nous référons au programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.) lors de la préparation de nos activités et leçons.

Ce projet est également élaboré en fonction :

- De la circulaire du 10/08/1998 :
 - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.
 - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
 - Distinguer évaluation sommative et formative.
- Du projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- De la Circulaire 14/9/98 :
 - Organisation des classes vertes
- De la circulaire du 24/01/2002 :
 - Apprentissage des langues
- Du décret du 11/07/2002 :
 - Organisation des formations en cours de carrière

<h2 style="margin: 0;">Organisation de l'année complémentaire</h2>
--

Celle-ci est une obligation décrétole. En effet, pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape. Elle permettra de continuer à évoluer dans ses apprentissages tout en retravaillant les compétences non encore acquises.

Cependant, cette mesure :

- ne peut toutefois être qu' ***exceptionnelle*** ;
- ne peut ***en aucun cas être confondue avec un redoublement*** ;

Pour ce faire, l'équipe pédagogique, avec l'aide de notre Centre PMS et en collaboration avec les parents de l'élève, nous choisirons, au cas par cas, la solution qui nous semble être la plus adéquate pour celui-ci.

Nos partenaires extérieurs

Pour réussir au mieux notre mission d'éducation, nous nous entourons de partenaires extérieurs précieux :

Le centre « PMS » : Psycho-Médico-Social de Soignies.

Le centre « PSE » : Promotion Santé Ecole de Strepny-Bracquegnies.

De logopèdes engagées dans le cadre d'un projet communal de détection et de remédiation.

Le bibliobus provincial.

La bibliothèque communale (animations diverses).

Mais surtout...

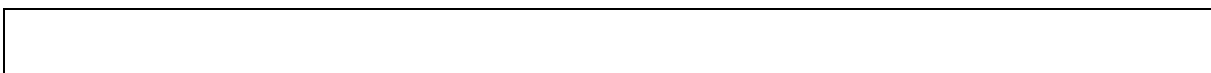
Les parents qui nous aident au quotidien à établir et entretenir des relations école-famille propices au bien-être et au bon déroulement des apprentissages de leur(s) enfant(s), de nos élèves.

Pour cela nous organisons plusieurs rencontres parents-enseignants au cours de l'année scolaire :

- Collective (en début d'année)
- Individuelle

De plus, nous mettons en place différents moyens de communication comme la farde d'avis, journal de classe ou cahier de vie (en maternelle)

Mais aussi nous nous tenons à la disposition des parents sur rendez-vous.



Notre projet d'école !

Apprendre en s'amusant... Vers un projet ludothèque d'école



La finalité de ce projet est de créer au sein de l'école une culture du jeu, vecteur de vie sociale et d'apprentissage innovant. Il consiste à utiliser le jeu comme support des apprentissages. Il n'a pas pour but de se substituer à la pédagogie traditionnelle qui a fait ses preuves mais la renforcer en la rendant plus attractive et accessible à tous.

1/ Mise en œuvre :

Chaque auteur du jeu (la classe dans ce cas) apporte sa pierre à l'édifice, grâce aux idées et contributions de tous, sous la houlette de l'enseignant. Celui-ci « maître du jeu » veillera à ce que les différentes propositions soient en rapport avec les buts pédagogiques poursuivis et exigés. Ultérieurement, on pourrait envisager d'aménager un local spécifique, où le prêt de jeux serait organisé.

2/ Avant le jeu :

Travail de réflexion, disponibilité et surtout motivation seront les trois paramètres garants du succès de notre initiative. Notre équipe éducative en sera le moteur enthousiaste. Leur but sera de susciter l'envie de la découverte des apprentissages multiples qui permettent de surmonter les difficultés rencontrées et ... passagères de nos élèves. Les heures de concertation entre enseignant(e)s seront utilisées notamment à cet effet : promouvoir une pédagogie ludique qui servira de tremplin à la remédiation grâce à des stratégies bien pensées.

La préparation du matériel, la vérification du contenu de chaque jeu avant et après chaque séance, la régulation et le déroulement des processus éducatifs seront assumés dans un premier temps par l'enseignant qui jouera le rôle « d'arbitre ». Par après, il pourra céder le relais, sur base d'un volontariat des élèves participants (envie de se dépasser, de coopérer,...)

3/Pendant le jeu :

Il faudra expliquer aux élèves les objectifs poursuivis inhérents à l'utilisation d'un jeu éducatif. Il est indispensable pour les motiver de mettre en évidence les avantages de la méthode utilisée, de comparer les stratégies. De donner du sens aux apprentissages en mobilisant les compétences et en proposant une démarche active.

4/ Encadrement :

En support à l'équipe éducative de base, il nous semble souhaitable et judicieux de faire appel à des bénévoles extérieurs (enseignants retraités, parents, grands-parents,...) qui pourraient aider à la bonne gestion des ateliers « jeux de société » mis en place.

5/Après le jeu :

Au cours de concertations, enseignants, élèves, participants divers partageront leurs observations afin d'adapter et d'améliorer le déroulement des ateliers suivants. Il est primordial d'inviter les enfants à s'exprimer, mettre des mots sur ce qu'ils ont fait, savoir pourquoi on a aimé ou non le jeu proposé, quelles étaient les difficultés rencontrées,... (« Comment as-tu fait ? Qu'est ce qui se passe dans ta tête ? »).

Le jeu a pour objectif de changer l'attitude des élèves face au travail, leur donner confiance dans ce qu'ils entreprennent et développer leur sens de la solidarité. Ils comprendront que l'intérêt de leur démarche est la réflexion et non la réponse. On s'adapte grâce à une stratégie appropriée que l'on peut partager avec d'autres.

Apprendre en s'amusant devient une réalité bien concrète pour des enfants qui ont naturellement le sens du jeu. A nous de l'exploiter judicieusement !



Pour la classe